

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 17 mars 1955.

(7)

Le Comité permanent des Affaires extérieures se réunit à 11 heures du matin dans la salle n° 16, sous la présidence de M. L.-Philippe Picard.

Présents: MM. Barnett, Bell, Breton, Byrne, Cannon, Cardin, Crestohl, Croll, Decore, Fulton, Gauthier (*Lac Saint-Jean*), Goode, Green, Herridge, James, Jutras, Low, MacKenzie, McMillan, Patterson, Pearkes, Regier, Stick, Stuart (*Charlotte*) et Studer.—(26).

Aussi présents: L'honorable Jean Lesage, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales; M. Maurice Lamontagne, sous-ministre adjoint; M. F. P. Varcoe, sous-ministre, et M. E. A. Driedger, conseiller parlementaire, ministère de la Justice; M. M. H. Wershof, conseiller juridique, et M. E. A. Cote, chef de la Division de l'Amérique, ministère des Affaires extérieures; M. John Davis, ministère du Commerce.

Le président donne lecture des pièces suivantes:

1. Lettre de M. R. B. Worley, adjoint exécutif du premier ministre de la Colombie-Britannique, en date du 14 mars.
2. Lettre de l'honorable T. C. Douglas, premier ministre de la Saskatchewan, en date du 14 mars.

Le Comité continue l'étude du Bill 3.

M. F. P. Varcoe est appelé et interrogé. Il est aussi interrogé sur les amendements proposés, y compris l'amendement suivant venant de la province de la Saskatchewan:

Sont exceptés de l'application de la présente loi tous ouvrages construits ou à construire sur des cours d'eau internationaux dont les eaux, en raison desdits ouvrages, recevront un emploi utile entièrement dans les limites d'une province.

Le Comité suspend ses travaux à 11 h. 53 et les reprend à midi.

M. Fulton dépose l'amendement suivant à l'article 2 b) sous réserve d'une rédaction nouvelle:

Toutefois, la définition de l'expression "ouvrage destiné à l'amélioration d'un cours d'eau international" n'est pas réputée s'étendre aux ouvrages construits sous l'autorité d'un gouvernement provincial et entièrement situés dans les limites de la province, lorsque ces ouvrages ont pour but de détourner ou prendre de l'eau aux seules fins d'irrigation ou de consommation domestique dans les limites mêmes de ladite province.

A midi 25, l'interrogatoire de M. Varcoe n'étant pas terminé, le Comité s'ajourne au vendredi 18 mars à 3 h. 30 de l'après-midi.

Le Secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.